



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 11 mars 2025, à compter de 20 h 03, le Conseil municipal, sur convocation adressée par la Maire le 26 février 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales s'est réuni salle des fêtes.

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Maire, préside la séance.

Présents :

Virginie GAY-CHANTELOUP, Martine COTEREAU, Serge BONNIGAL, Pascal BOIRON, Pascal GASNIER, Nicolas MARTIN, Matthieu LEMARIÉ, Delphine GOSSET, Svetlana NICOLAEFF, Jean-Marie DESSABLES.

Pouvoirs :

Chantal CORDUANT donne pouvoir à Serge BONNIGAL, Pierrette PERCEREAU donne pouvoir à Martine COTEREAU, Thierry MALNOU donne pouvoir à Virginie GAY-CHANTELOUP.

Absents excusés :

Chantal CORDUANT, Pierrette PERCEREAU, Thierry MALNOU.

Absents :

Aude GAUDRY, Grégory MOREAU.

Secrétaire de séance : Serge BONNIGAL.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 janvier 2025.

D_2025_005	AFFAIRES GÉNÉRALES – Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_006	AFFAIRES GÉNÉRALES – Location du local commercial sis 10 place de l'Église, Limeray
-------------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver l'installation de Monsieur Mabrouk HRIJA dans le local commercial sis 10 place de l'Église à Limeray,
- fixer le loyer mensuel à 400,00 € net.
- autoriser Madame la Maire à mandater un notaire pour la rédaction du bail et inscrire au budget les crédits correspondants,

- autoriser Madame la Maire à signer le bail professionnel ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la location du local,
- imputer les recettes des loyers mensuels au budget communal.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_007	AFFAIRES GÉNÉRALES – Vente de l'immeuble sis 40 rue de Blois, Limeray
-------------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- autoriser la vente de l'immeuble sis 40 rue de Blois à Limeray pour un montant de 200 000,00 euros net vendeur,
- dire que les frais d'acte relatifs à cette vente sont pris en charge par l'acquéreur,
- autoriser la signature d'une promesse de vente ou d'un compromis de vente préalablement à la vente définitive sans conditions suspensives conformément à l'offre,
- autoriser Madame la Maire à accepter pour la commune de Limeray l'offre d'achat de Monsieur et Madame BROUTIN,
- autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_008	AFFAIRES GÉNÉRALES – Avenant n°1 à la convention de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Limeray et de l'association Les amis de la bibliothèque de Limeray
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver l'avenant n°1 de la convention de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Limeray et de l'association Les amis de la bibliothèque de Limeray, en supprimant la prise en charge par la commune des frais d'adhésion au portail Nom@de et l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune.
- autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 et tout document afférent à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_009	FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2024
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le Compte de Gestion 2024 du Responsable du Service de Gestion Comptable de Loches après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_010	FINANCES – Vote du Compte Administratif 2024
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le Compte Administratif 2024 de la commune de Limeray,
- arrêter les compte de la façon suivante :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 689 334,14
	Réalisé :	1 231 929,12
	Reste à réaliser :	191 458,00

Recettes	Prévu :	1 689 334,14
	Réalisé :	718 929,10
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	1 628 585,22
	Réalisé	725 145,05
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	1 628 585,22
	Réalisé	1 776 912,25
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-	513 000,02
Fonctionnement		1 051 767,20
Résultat global		538 767,18

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_011	FINANCES – Détermination et affectation des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2024 au Budget Primitif 2025
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent 1 051 767,20
 - Affectation en réserve (1068) 704 458,02
 - Résultat reporté en Fonctionnement (002) 347 309,18
 - Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 513 000,02

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_012	FINANCES – Vote du taux d'imposition des taxes directes locales
-------------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- Fixer les taux communaux 2025 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 13,70%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,64%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 58,69%

Décision adoptée à l'unanimité des votes exprimés + 1 Abstentio.

Abstention : Matthieu LEMARIÉ.

D_2025_013	FINANCES – Vote du Budget Primitif 2025 de la commune de Limeray
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le Budget Primitif 2025 de la commune de Limeray défini comme suit :

Investissement :

Dépenses :	1 623 517,89
Recettes :	1 814 975,89

Fonctionnement :

Dépenses :	1 182 713,18
Recettes :	1 182 713,18

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 1 814 975,89 dont 191 458,00 de RAR
Recettes : 1 296 965,87 dont 0,00 de RAR

Fonctionnement :

Dépenses : 1 182 713,18 dont 0,00 de RAR
Recettes : 1 182 713,18 dont 0,00 de RAR

***Décision adoptée à l'unanimité des votes exprimés + 1 Abstentio.
Abstention : Matthieu LEMARIÉ.***

D_2025_014	CADRE DE VIE – Aménagement paysager de la Prairie d’Août
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le devis de Vertige des Cimes pour un montant de 1 920,00 € TTC et le devis de C3B pour un montant de 33 839,43 € TTC pour l'aménagement paysager.
- autoriser Madame la Maire à signer les devis mentionnés ci-dessus et engager les sommes nécessaires,
- autoriser Madame la Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- autoriser Madame la Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes concernés (État, Région, Département,...)

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

La séance est levée à 21 h 48

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie de Limeray, aux horaires d'ouverture au public.